

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-1567

présenté par

M. Colombani, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Panifous, M. Serva,
M. Taupiac et Mme Yousouffa

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 32, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.